

Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

GE

NOTIFICATION POUR COMMINATION DE FAILLITE

1. Débitrice: **Deco Services Sàral** soit pour elle : Julia GON-
CALVES CARREIRA, associée gérante, Chemin du Pont-du-
Centenaire 118, **1228 Plan-les-Ouates**
2. Commandement de payer N°: 14 793841 M
3. Créancier: Caisse comp. ste suisse Entrepreneurs GE AVS66.2,
Rue Malatrex 14, 1201 Genève
4. Remarques: Créance: Selon commination de faillite
Capital: CHF 8'741.25 plus intérêts et frais
Cause de l'obligation: Cot. conventionnelles déc.12 CHF
3294.60; cot. prévoyance prof. déc.12 CHF 4289.70; contribu-
tion prof. déc.12 CHF 252.15; caisse maladie déc.12 CHF
854.80; selon décision n°268407 du 08.01.13 et sommation du
11.02.13; frais admin.CHF 50
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer, le débi-
teur est menacé de faillite par le créancier si les créances ci-
après ainsi que les frais de la poursuite ne sont pas payés dans
les vingt jours dès la notification du présent acte. Si le débiteur
estime ne pas être sujet à la poursuite par voie de faillite, il
peut, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la
poursuite, porter plainte auprès de la Commission de Surveil-
lance de l'Office des poursuites. Le débiteur a d'ailleurs la fa-
culté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis
concordataire.

Office des poursuites Genève
1211 Genève 8

02219089